

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2017

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'exercice 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 18, alinéa 2, lettre k, de la loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, du 18 mars 2011;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2016;

vu la décision du conseil d'administration de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile du 15 mars 2017;

décète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile pour l'exercice 2016 comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (ci-après : l'IMAD) pour l'exercice 2016.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2016 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 15 mars 2017 ».

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2016 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 49 101 963 F en diminution de 3 430 012 F par rapport au 31 décembre 2015. A l'actif, les principales variations concernent le poste des actifs circulants qui diminue de 3 114 631 F et celui se rapportant aux actifs immobilisés baissant de 315 381 F. Au passif, des fonds propres diminuent de 3 391 910 F à l'instar des fonds étrangers pour un montant de 38 102 F;
- le résultat d'exploitation de - 3 839 249 F se péjore de 2 629 736 F par rapport à l'exercice 2015. Entre 2015 et 2016, les produits d'exploitation ont crû de 6 633 706 F pour un total de 225 382 423 F. Les charges d'exploitation ont connu une hausse de 9 263 442 F par rapport à 2015, pour un total s'élevant à 229 221 672 F. La majeure partie de ce montant concerne les charges de personnel (90% des dépenses sont constituées de charges de personnel dont 91% d'ETP sont affectés au terrain);
- le résultat net présente une perte de - 3 391 910 F en diminution de 2 448 466 F par rapport au résultat net de 2015;
- les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75 % en faveur de l'IMAD et de 25 % en faveur de l'Etat. Cependant, s'agissant du premier exercice du contrat de prestations 2016 à 2019, l'entier de la perte est à charge de l'IMAD;
- la variation nette des liquidités est de - 3 198 519 F en baisse de 2 474 798 F par rapport à 2015;
- le total des fonds propres est de 12 107 282 F en diminution du montant de la perte de l'exercice 2016.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Etats financiers individuels / rapport financier de l'année 2016



imad
Avenue Cardinal-Merillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2016

Validé en séance du Conseil d'administration du 15 mars 2017

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2016 en bref	3
2.	Analyse des données financières 2016	4
2.1	Produits de la facturation.....	4
2.1.1	<i>Les tarifs</i>	<i>5</i>
2.1.2	<i>Les chiffres clés</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Les prestations de soins</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Les prestations d'aide pratique</i>	<i>8</i>
2.1.5	<i>Les autres prestations.....</i>	<i>8</i>
2.1.6	<i>Les pertes sur débiteurs</i>	<i>9</i>
2.2	Indemnités	9
2.3	Autres produits	10
2.4	Dotations et charges de personnel	10
2.4.1	<i>La dotation</i>	<i>10</i>
2.4.2	<i>Les charges de personnel.....</i>	<i>11</i>
2.5	Autres charges d'exploitation	11
A.	Tableaux financiers.....	14
B.	Présentation et principes comptables	18
C.	Notes annexes aux états financiers	22
D.	Autres engagements et divers.....	36
E.	Rapport de l'organe de révision	37

1. Résultat de l'exercice 2016 en bref

En préambule, il convient de relever que le budget 2016, déterminé en fonction de l'application des douzièmes provisoires, présente un déficit de 8,9 millions de francs. Cependant il convient aussi de rappeler le vote d'un crédit supplémentaire en juin 2016 d'un montant de 5 millions de francs ramenant le déficit budgétaire 2016 à 3,9 millions de francs. Par rapport au budget, le résultat net de l'exercice 2016 se clôture sur un déficit de 3,4 millions de francs.

De manière générale, ce résultat 2016 s'explique notamment par les facteurs suivants :

- Des produits de la facturation en dessous du niveau du budget (- 1,1%) en lien avec la non-atteinte des objectifs fixés en termes de volumétrie d'aide pratique (- 0,8 million de francs).
- Des produits résultant des prestations de soins atteignant le budget 2016 et en hausse de 4,5% par rapport à l'exercice précédent conformément à la planification sanitaire cantonale et aux objectifs fixés dans le contrat de prestations
- Des charges salariales légèrement en dessous du budget en lien avec un exercice débuté en douzièmes provisoires retardant ainsi transitoirement le recrutement et donc les engagements des collaborateurs prévus à la dotation.
- Enfin, des charges d'exploitation contenues participant à la modération du déficit.

L'exercice 2016 confirme la tendance du précédent exercice également budgété et clôturé en déficit. Avec un déficit de 3,4 millions de francs - conforme au projet de budget présenté -, **imad** hypothèque sa capacité à faire face aux défis à relever dans l'aide et les soins à domicile alors que les exercices futurs n'augurent pas d'amélioration. Cette situation ne peut perdurer dans la durée considérant les arbitrages budgétaires réalisés sur l'indemnité prévue au contrat de prestations sans révision des objectifs fixés

Enfin, et selon l'article 14 du contrat de prestations 2016 à 2019, les pertes sont à charge de l'institution puisqu'il s'agit de la première année du contrat de prestations et qu'aucun non dépensé n'a pu être comptabilisé précédemment sur la période de l'actuel contrat de prestations.

2. Analyse des données financières 2016

2.1 Produits de la facturation

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs reconnus au niveau fédéral et inchangés) et les prestations de maintien à domicile facturables au client selon les tarifs approuvés par le Conseil d'Etat.

Concernant les prestations de soins, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés dans les dispositions légales et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge clientèle. Il en va des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives¹ ou encore des temps de déplacement non facturables (plus de 300'000 heures en 2016) dans le cadre de prises en charge clientèle nécessitant davantage de visites lors de la délivrance d'actes médico-techniques de durée plus courte. Cette inadéquation du système de financement fédéral des soins à domicile induit des transferts de charge non négligeables sur le budget cantonal.

Pour les autres prestations, il s'agit essentiellement :

- d'aide pratique et d'aide aux familles (suppléance parentale) ;
- de repas à domicile, des repas dans les salles à manger des immeubles à encadrement pour personnes âgées et les repas pris en commun dans des restaurants dans le cadre de « Autour d'une table » ;
- de sécurité à domicile ;
- de soutien aux proches aidants (UATR).

Enfin, les prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

¹ Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement que dans les cas d'instabilité patente.

2.1.1 Les tarifs

Fixés de manière uniforme quel que soit le canton au niveau fédéral, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés par rapport à l'exercice 2015. Fixés par le règlement tarifaire genevois², les soins aigus et de transition LAMal ne sont également pas modifiés par rapport à l'année précédente.

Les tarifs des prestations non LAMal n'ont pas été non plus ajustés en 2016. L'application des tarifs dégressifs en fonction du Revenu Déterminant Unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total d'environ 1,1 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale.

De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'Etat en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle aux coûts de soins³ ont représenté un montant d'environ 6 millions de francs de non-recettes pour **imad**. Si le niveau de la contribution personnelle devait être revu, il convient de relever les éléments suivants :

- Une augmentation de la contribution personnelle devrait tenir compte des effets en terme d'élasticité de la demande par rapport au prix. Un risque de rationnement de la demande de prestations par les clients serait à prendre en compte.
- Un peu plus de 1/3 du montant de contribution personnelle perçu par **imad** est actuellement pris en charge par le biais des prestations complémentaire pour les clients en bénéficiant (2,2 sur 6 millions de francs). Cette proportion serait, peu ou prou, applicable en cas d'augmentation.

² Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et Sitex SA en matière de soins aigus et de transition (RTCADom), J 3 05.20.

³ Le niveau de contribution personnelle est actuellement fixé par le Conseil d'Etat à 10% de la contribution maximale de l'assurance obligatoire des soins (arrêté du Conseil d'Etat n°05209-2010). Le niveau maximal admis par la législation fédérale est de 20%.

2.1.2 Les chiffres clés

En termes d'heures facturées⁴, de nombre de prestations et de produits de la facturation, les chiffres concernant **imad**, évoluent de la manière suivante sur 2016 :

(en millions de CHF)		Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015	Ecart aux comptes
Prestations	Produits	41.2	41.6	0.3	39.8	1.8
LAMal	<i>Heures facturées</i>	661'000	659'744	-1'256	633'009	26'735
Aide pratique ¹⁾	Produits	11.4	10.6	-0.8	11.2	-0.6
	<i>Heures facturées</i>	382'000	368'290	-13'710	373'893	-5'603
Prestations de repas	Produits	7.0	7.0	0.0	7.0	-0.0
	<i>Nombre de repas</i>	443'700	444'585	885	445'866	-1'281
Sécurité à domicile	Produits	2.1	1.9	-0.1	1.9	0.0
	<i>Abonnements</i>	56'200	53'030	-3'170	50'700	2'330
UATR	Produits	1.3	1.4	0.2	1.3	0.2
	<i>Nb de journées</i>	8'560	9'852	1'292	8'336	1'516
Contribution client	Produits	6.0	6.0	0.0	5.8	0.2
	<i>Nombre</i>	794'500	813'998	19'498	773'698	40'300
Autres produits		1.4	0.9	-0.4	1.0	-0.1
Produits de la facturation		70.2	69.5	-0.8	68.0	1.5
Pertes sur débiteurs et variation de la provision		-0.8	-0.5	0.3	-0.7	0.2
Total		69.4	69.0	-0.5	67.3	1.7

¹⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, les grands nettoyeurs, la suppléance parentale et les veilles

⁴ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation conformément aux dispositions légales (à l'article 7a, alinéa 2 OPAS) et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

2.1.3 Les prestations de soins

Les heures facturées de soins affichent une nette progression de 4,2% par rapport aux comptes 2015 et sont dans la cible du budget. Cet accroissement résulte d'un certain nombre d'effets sur la période :

- Une augmentation de 4,2% (soit 0,9 million de francs) des actes médico-techniques et des évaluations. Pour cette dernière catégorie, l'augmentation est proportionnellement légèrement plus importante (4,4%) en lien avec l'augmentation des besoins d'évaluation et de coordination dans le cadre des prises en charge complexes.
- Une augmentation également de 4,2% (soit 0,8 million de francs) des soins de base aux clients en lien avec les besoins d'aide à la vie quotidienne.
- Une augmentation des prestations d'ergothérapie de 31,9% en lien avec les besoins clientèle et l'engagement de 1,7 ETP d'ergothérapeute supplémentaire. Il convient de mentionner l'arrêt de la vente de moyens auxiliaires au profit d'une convention avec Foyer Handicap, livrant et facturant directement au domicile du client. Les charges découlant de cette prestation étaient couvertes par les produits de la facturation les années précédentes.

En outre, il convient de relever les éléments suivants sur l'évolution de la clientèle bénéficiant de prestations de soins :

- Au 31 décembre 2016, la clientèle bénéficiant de prestations de soins s'accroît de 4,4% par rapport à l'exercice 2015 en comparaison d'un accroissement de 0,9% de la clientèle totale de **imad** sur les exercices concernés.
- La clientèle bénéficiant de prestations de soins 6 ou 7 jours sur 7 s'accroît de 4,2% par rapport à l'exercice 2015 ;
- La clientèle bénéficiant de plus de 40 heures de prestations de soins par mois s'accroît de 6,7% et représente un volume de 13'423 heures supplémentaires soit 56,8% du total de l'accroissement des heures de soins prestées par **imad**.

Le nombre de contributions personnelles⁵, en lien avec le nombre de jours d'intervention de soins, est en hausse de 3,5% par rapport à 2015. L'accroissement plus modéré que celui des heures facturées provient du fait que le nombre de jours de visite de soins s'accroît moins que le nombre d'heures.

⁵ La contribution personnelle représente une participation aux coûts des soins. Elle est calculée par jour d'intervention (toutes prestations soins confondues), soumise au RDU du client (rabais éventuel) et n'est pas remboursée par les caisses-maladie (selon la LAMal).

2.1.4 Les prestations d'aide pratique

En cohérence avec la limitation de la délivrance des prestations d'aide pratique seule dans le contexte de prise en charge pluridisciplinaire, les heures prestées d'aide pratique diminuent de - 3,9% par rapport à l'exercice 2015⁶.

En outre, il est à relever qu'au niveau de la clientèle, celle bénéficiant d'aide pratique sans autre prestation de **imad** diminue de - 4,8% alors que la clientèle d'aide pratique nécessitant également des prestations de soins diminue de - 0,8%. Toutefois, malgré une baisse des heures prestées d'aide pratique, celles prestées auprès de la clientèle âgée de plus de 90 ans augmentent de 1,8% confirmant une augmentation d'aide pratique à plus forte valeur ajoutée ou dans un contexte déjà défini comme étant instable et/ou complexe.

Rejoignant également l'objectif de délivrance de prestations dans un cadre pluridisciplinaire strict, **imad** a fait le choix de privilégier les synergies avec des organisations du secteur social et solidaire pour la délégation de certaines prestations. Il s'agit notamment de la Fondation Trajets pour le traitement du linge ou encore EcoDom'Services (section de l'OSEO Genève) pour les prestations de grands nettoyages (impactant les comptes 2016 pour environ 0,2 million de francs).

Enfin, il convient également de mentionner une augmentation des prestations de suppléance parentale effectuées, dans le cadre d'un pilote dont le financement est pérennisé en 2017, par l'équipe de répit aux familles d'enfants gravement malade. Ces prestations sont intégrées dans « l'aide pratique » au sens large et ont un léger impact sur le tarif moyen (les prestations d'aide aux familles sont facturées F 15,45 de l'heure).

2.1.5 Les autres prestations

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés est en augmentation par rapport aux comptes précédents mais restent en dessous du budget notamment en lien avec le retard dans l'ouverture de certains immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Les produits des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. L'exercice 2016 dépasse de plus de 15% le budget en nombre de journées réalisées et est en accroissement de plus de

⁶ La baisse moins prononcée sur les heures facturées d'aide pratique par rapport aux heures prestées s'explique par le fait que l'institution délivre, en proportion, plus d'aide pratique à l'heure (aider à faire les courses, chauffer le repas, etc.) que de prestations au forfait (aide au ménage).

18% par rapport à l'exercice précédent. La promotion de ces structures, la fermeture de certains lits durant les périodes creuses, un concept d'animation revu ont permis de favoriser l'utilisation de cette structure pour le répit des proches-aidants. Aussi, il est à relever un taux d'occupation avant annulation⁷ de près de 100% (supérieur à l'objectif fixé dans le contrat de prestations pour 2016 de 80%). Le taux après annulation est quant à lui de 73,8% pour un objectif fixé dans le contrat de prestation pour 2016 de 68%.

2.1.6 Les pertes sur débiteurs

Des efforts importants ont été mis en œuvre depuis l'introduction du principe du tiers payant pour effectuer le suivi des pertes assurances de la manière la plus efficace et efficiente possible. Il a également été tenu compte du principe de proportionnalité en traitant uniquement les pertes d'un montant supérieur à F 250,- représentant 48,5% du nombre de dossiers de pertes mais 89,0% des montants enregistrés. Ainsi, malgré un nombre de croissant de demandes de renseignements de la part des assureurs (8,6%), le temps disponible des ressources a pu être optimisé permettant de traiter rapidement les dossiers présentant des pertes importantes.

Enfin, la qualité des débiteurs reste également équivalente à l'année précédente, la variation de la provision représentant moins de F 50'000,-.

2.2 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2016	Comptes 2016	<i>Ecart au budget</i>	Comptes 2015	<i>Ecart aux comptes</i>
Indemnités	150.8	155.4	4.6	150.3	5.1

L'évolution de l'indemnité par rapport aux comptes 2015 ainsi qu'au budget 2016 résulte des éléments suivants :

- l'octroi d'un crédit supplémentaire de F 4'962'547,- par la commission des finances en date du 8 juin 2016 incluant :
 - le financement partiel de l'augmentation des ETP en lien avec l'augmentation des demandes de prestations et l'ouverture de nouveaux IEPA ;

⁷ Le taux d'occupation avant annulation est calculé sur la base des réservations effectuées avant défection pour des raisons d'hospitalisation, d'entrée en EMS ou pour d'autres raisons.

- la couverture partielle de l'augmentation des taux de cotisations à la caisse de prévoyance⁸ ;
- l'octroi d'une indemnité complémentaire de F 253'800,- destiné à couvrir les efforts de formation supplémentaire de **imad** dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (triplement des apprentis ASSC à terme)⁹ ;
- une subvention non-monnaire en baisse en lien avec des produits différés de subvention d'investissement plus bas que budgétés.

2.3 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015	Ecart aux comptes
Autres produits	1.0	1.0	-0.1	1.2	-0.2

L'écart aux comptes budget provient principalement d'une participation, en 2015, du bailleur de **imad** à l'aménagement de locaux du centre administratif de Carouge pour la direction des structures intermédiaires et des prestations centralisées.

2.4 Dotation et charges de personnel

2.4.1 La dotation

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	90.6%	91.1%	0.5%	92.3%	-1.2%
Personnel administratif	9.4%	8.9%	-0.5%	7.7%	1.2%
Total	100%	100%		100%	

Le refus d'entrée en matière du Parlement concernant le budget 2016 de l'Etat de Genève, l'application des douzièmes provisoires et l'adoption en juin d'un crédit supplémentaire en faveur de **imad** (5 millions de francs octroyés en juin 2016 par la commission des finances) ont différé le recrutement et l'engagement des postes prévus à la dotation. Ainsi, la consommation d'ETP au 31 décembre 2016 est limitée à 1'665,2 ETP soit en dessous du

⁸ Article 67 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG – B 5 22).

⁹ Article 6 alinéa 4 du contrat de prestations 2016 à 2019.

budget de 63,9 ETP par rapport au budget de 1'729,1 ETP. Cette sous consommation temporaire permet à **imad** de limiter l'impact des charges de personnel sur l'exercice 2016.

2.4.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent près de 90% des charges totales d'exploitation dont 91% d'ETP directement affectés au terrain.

(en millions de CHF)

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	200.4	199.1	-1.3	191.4	7.7
Autres charges de personnel	5.7	6.8	1.1	5.8	1.0
Total	206.1	205.9	-0.2	197.2	8.7

Les charges salariales et autres charges de personnel sont globalement dans le budget tout en tenant compte des explications suivantes :

- des salaires et charges sociales inférieurs au budget et une réduction technique linéaire de 7,8 millions de francs globalement respectée en lien avec l'échelonnement des engagements sur l'exercice ;
- des charges de personnel extérieur en dépassement du budget de 1,4 million de francs motivées par l'engagement transitoire de ressources dû notamment aux difficultés de recrutement de certaines fonctions spécialisées.

Par rapport aux comptes 2015, les salaires et charges sociales et autres charges de personnel sont en augmentation en lien avec les facteurs suivants :

- l'évolution du nombre d'ETP engagés en cours d'exercice (30,8 ETP au 31 décembre 2016) ;
- l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance.

2.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux clients ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	24.8	23.2	-1.6	22.8	0.5

Plusieurs facteurs expliquent l'écart au budget et, notamment :

- l'ouverture différée d'IEPA dont l'ouverture était prévue en 2016 et donc des non dépenses des budgets d'animation, d'équipement ou encore pour les achats de repas ;
- des frais de maintenance informatique inférieurs au budget en lien avec le report de maintenances sur 2017 ;
- des frais de communication inférieurs au budget suite à une revue en cours des moyens de communication internes et externes ;
- des travaux d'aménagement pour les locaux des antennes de maintien à domicile supérieurs au budget et des loyers de locaux en dépassement en lien avec la reprise de locaux à Plan-les-Ouates pour la direction hospitalisation à domicile et soutien et la direction des relations clientèle ;
- des charges d'amortissement inférieures au budget (cet élément est à mettre en lien avec la diminution des produits différés).

L'écart aux comptes est, quant à lui, expliqué principalement par l'augmentation des charges en lien avec la location des outils mobiles ainsi que les nouveaux loyers de locaux à Plan-les-Ouates en partie contrebalancés par des amortissements inférieurs en 2016. Pour mémoire, faisant suite à la réduction du crédit de renouvellement octroyé, **imad** a logiquement opté pour une stratégie de location de ses outils mobiles augmentant d'autant les charges de fonctionnement. Cela permet notamment aux collaborateurs de bénéficier d'outils métiers à jour pour la délivrance de leurs prestations à domicile.



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2016

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2016	Comptes 2015
Actif circulant		42'618'022	45'732'653
Liquidités	1	30'338'782	33'537'301
Débiteurs	2	10'371'940	9'755'363
Autres créances à court terme	3	915'945	1'008'527
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	991'355	1'431'463
Actifs immobilisés	5	6'483'942	6'799'322
Immobilisations corporelles		4'888'863	5'668'908
Immobilisations incorporelles		1'595'078	1'130'414
TOTAL DE L'ACTIF		49'101'963	52'531'975
PASSIF			
Fonds étrangers		36'994'681	37'032'783
Fournisseurs	6	14'625'049	13'779'159
Provisions à court terme	7	6'775'013	6'624'629
Autres engagements à court terme	8	1'449'217	1'797'098
Total des fonds étrangers à court terme		22'849'279	22'200'886
Indemnités non dépensées à restituer	9	4'018'112	4'018'112
Provisions à long terme	10	3'610'493	3'554'765
Indemnités d'investissement	11	6'011'654	6'142'672
Total des fonds étrangers à long terme		13'640'259	13'715'548
Fonds affectés	12	505'143	1'116'349
Fonds propres	13	12'107'282	15'499'192
Fonds propres		15'499'192	16'442'636
Résultat de l'exercice		-3'391'910	-943'444
TOTAL DU PASSIF		49'101'963	52'531'975

Compte de profits et pertes

	Notes	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget		Comptes 2015
Produits d'exploitation						
Produits de la facturation	14	70'247'163	69'450'839	-796'324	-1.1%	67'964'391
Pertes sur débiteurs	15	-800'000	-461'681	338'319	-42.3%	-711'262
Indemnités	16	150'844'885	155'439'129	4'594'244	3.0%	150'329'694
Autres produits	17	1'008'500	954'136	-54'364	-5.4%	1'165'894
Total des produits d'exploitation		221'300'548	225'382'423	4'081'875	1.8%	218'748'717
Charges d'exploitation						
Salaires et charges sociales	18	200'403'510	199'118'297	-1'285'214	-0.6%	191'431'377
Autres charges de personnel	19	5'650'100	6'780'769	1'130'669	20.0%	5'758'482
Total des charges de personnel		206'053'610	205'899'066	-154'545	-0.1%	197'189'859
Charges en lien avec les prestations	20	15'013'938	13'613'856	-1'322'337	-8.8%	12'948'842
Matériel et entretien	21	682'000	1'044'177	362'177	53.1%	1'101'466
Amortissements	22	3'073'674	2'367'528	-706'146	-23.0%	3'154'050
Charges des locaux	23	3'255'500	3'810'417	554'917	17.0%	3'142'395
Charges de l'administration	24	2'536'888	2'189'097	-347'791	-13.7%	2'055'257
Assurances, taxes, impôts et autres charges	25	252'000	297'532	45'532	18.1%	366'361
Total des autres charges		24'814'000	23'322'607	-1'413'649	-5.7%	22'768'371
Total des charges d'exploitation		230'867'611	229'221'672	-1'568'193	-0.7%	219'958'230
Résultat d'exploitation		-9'567'063	-3'839'249	5'650'068		-1'209'513
Résultat financier	26	0	-19	-19		14
Produits exceptionnels		0	596'427	596'427		275'680
Charges exceptionnelles		0	730'304	730'304		341'534
Résultat exceptionnel	27	0	-133'876	-133'876		-65'854
Résultat des fonds affectés	28	680'000	581'235	-98'765		17'428
Résultat avant dissolution des réserves		-8'887'063	-3'391'910	5'417'408		-1'257'926
Dissolution des réserves et fonds propres		0	0	0		0
Résultat de l'exercice avant répartition		-8'887'063	-3'391'910	5'417'408		-1'257'926
J. Part de l'Etat	29	0	0	0		-314'481
Résultat de l'exercice		-8'887'063	-3'391'910	5'417'408		-943'444

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2016	Comptes 2015
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	-3'391'910	-943'444
+ Amortissements	2'367'528	3'154'050
+ dotation à provisions	-	-
- dissolution de provisions	251'351	-1'034'509
= Autofinancement	-773'031	1'176'096
Variation des actifs circulants	-129'126	649'034
Variation des engagements à court terme	-113'196	722'446
= Total variation actif et passif circulant	-242'322	1'371'480
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-1'015'353	2'547'576
Investissements net	-2'183'165	-2'956'815
Variation des placements	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-2'183'165	-2'956'815
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-3'198'519	-409'239
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-314'481
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-	-314'481
Variation nette des liquidités	-3'198'519	-723'721
Disponibilité au début de l'exercice	33'537'301	34'261'021
Disponibilité à la fin de l'exercice	30'338'782	33'537'301

Variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves	Fonds propres libres	Total
Solde au 1er janvier 2015	100'000	415'596	15'927'041	16'442'636
Utilisation réserve de réévaluation		-78'143	78'143	-
Résultat net de l'exercice			-943'444	-943'444
Solde au 1^{er} janvier 2016	100'000	337'453	15'061'739	15'499'192
Utilisation réserve de réévaluation		-69'958	69'958	-
Résultat net de l'exercice			-3'391'910	-3'391'910
Solde au 31 décembre 2016	100'000	267'494	11'739'788	12'107'282

L'exercice 2016 marque le début d'un nouveau contrat de prestations (2016-2019). Celui-ci clôturant sur un résultat déficitaire de F - 3'391'910,-, aucune répartition du résultat n'est effectuée afin de respecter les consignes du contrat de prestations selon lesquelles les pertes sont assumées par l'institution. Ce résultat d'exercice, conjugué aux fonds propres acquis dans le cadre des réserves quadriennales précédentes, diminue le montant des fonds propres à disposition de l'imad mais ne limite pas le choix du conseil d'administration concernant l'utilisation des fonds propres libres résultants des exercices antérieurs.

Les éventuels bénéfices futurs seront utilisés pour absorber ce premier résultat déficitaire. Ainsi, c'est seulement au terme du contrat de prestations (clôture de l'exercice 2019 au début de l'année 2020) que imad sera en mesure de connaître le montant alloué à une réserve quadriennale (en cas de bénéfice sur la période) ou assumé par l'institution (en cas de découvert sur la période).

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce (CH 660 2070012 2).

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat n°5524-2014 du 25 juin 2014.

A la date du 31 décembre 2016, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *
Vice-président : M. Raemy Serge
Secrétaire : M. Aegerter Philippe
Membres : Dr. Châtelain Didier
 Mme De Clavière Sabine
 M. Dunner Christophe *
 Mme Engelberts Marie-Thérèse
 Mme Fischer-Lagabi Malika
 Mme Khaouchi Corinne
 Mme Longet-di Pietro Sandrine
 Mme Michaud-Ansermet Eliane*
 M. Nouicer Radhouane
 M. Ricou Lionel
 M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est PricewaterhouseCoopers SA (CHE-390.062.005), à Genève

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une nouvelle cartographie des risques a été établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2016, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	10 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, alinéa 1 lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées par arrêté du Conseil d'Etat.

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée aux risques de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2016	2015	Ecart
Caisses	28'710	21'562	7'148
Comptes postaux	126'356	692'032	-565'676
Comptes courants bancaires	295'676	300'311	-4'635
Cash-pooling	29'888'040	32'523'396	-2'635'356
Total	30'338'782	33'537'301	-3'198'519

Les liquidités de **imad** sont en diminution en lien avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2016	2015	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'333'980	9'656'104	677'877
Débiteurs repas	1'117'245	1'102'339	14'906
Débiteurs sécurité à domicile	239'774	241'597	-1'823
Débiteurs UATR	47'032	76'176	-29'144
Provision pour débiteurs douteux	-1'366'092	-1'320'853	-45'238
Total	10'371'940	9'755'363	616'578

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2016	2015	Ecart
Avance au personnel	-39'863	-30'603	-9'259
Impôt anticipé	0	1'673	-1'673
Facturation aux partenaires	109'358	45'681	63'677
Avance de trésorerie à FSASD	-927	-927	0
Débiteur Etat de Genève	847'376	992'702	-145'326
Total	915'945	1'008'527	-92'582

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées.

Note 4 : Autres actifs circulants

	2016	2015	Ecart
Charges payées d'avance	238'429	109'404	129'024
Indemnités d'assurance à recevoir	488'771	632'658	-143'887
Autres produits à recevoir	264'155	689'401	-425'246
Total	991'355	1'431'463	-440'108

La variation des « autres produits à recevoir » est due aux ristournes sur chiffre d'affaires des agences de placement qui ne sont plus perçues en 2016 suite à la renégociation des contrats.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2015	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Investissements	423'197	864'554	0	337'346	1'625'098
Cessions	-468'282	-90'386	0	-3'953	-562'621
Valeur brute au 31.12.2015	14'252'194	8'884'669	730'742	3'833'111	27'700'717
Amortissements cumulés	-11'609'911	-5'957'413	-631'373	-2'702'698	-20'901'395
Valeur nette au 31.12.2015	2'642'283	2'927'256	99'369	1'130'414	6'799'322
Valeur brute au 01.01.2016	14'252'194	8'884'669	730'742	3'833'111	27'700'717
Investissements	264'689	830'840	0	956'618	2'052'147
Cessions	-567'775	-143'405	-54'518	0	-765'698
Valeur brute au 31.12.2016	13'949'109	9'572'103	676'225	4'789'730	28'987'166
Amortissements cumulés	-12'345'478	-6'321'724	-641'531	-3'194'492	-22'503'225
Valeur nette au 31.12.2016	1'603'631	3'250'379	34'694	1'595'238	6'483'942

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Les couvertures d'assurance incendie des immobilisations corporelles portent sur les valeurs suivantes :

	2016	2015	Ecart
Matériel informatique	3'414'775	3'414'775	0
Mobilier divers et matériel technique	18'400'000	18'400'000	0
Total	21'814'775	21'814'775	0

Note 6 : Fournisseurs

	2016	2015	Ecart
Fournisseurs	13'810'424	13'197'504	612'920
Créanciers charges sociales	814'625	581'655	232'970
Total	14'625'049	13'779'159	845'890

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2016.

Note 7 : Provisions à court terme

	2016	2015	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'821'331	1'929'614	-108'283
Provision pour heures supplément.	1'621'620	1'394'185	227'435
Provision pour jours fériés non pris	1'581'675	1'561'409	20'266
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	1'750'387	1'739'421	10'966
Total	6'775'013	6'624'629	150'384

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre 2016 par collaborateur. Un nouveau compte de provision à court terme pour la rente pont a été créé afin d'isoler la part due à court terme. Les comptes 2015 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité entre les deux exercices.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2016	2015	Ecart
Charges à payer	1'449'217	1'797'098	-347'880
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	1'449'217	1'797'098	-347'880

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2017, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2016	2015	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestation	4'018'112	4'018'112	0
Total	4'018'112	4'018'112	0

Le solde au 31.12.2016 des indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations représente la part d'indemnités concernant les exercices 2012 à 2015 à restituer à l'Etat. L'année 2016 marquant le début d'un nouveau contrat de prestations et le résultat de l'exercice étant déficitaire, aucune écriture de répartition du résultat n'a été comptabilisée.

Note 10 : Provisions à long terme

	2016	2015	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	3'401'118	3'218'071	183'047
Provision pour risques	209'375	336'694	-127'319
Total	3'610'493	3'554'765	55'729

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2016. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. Un compte de provision pour risques a été créé en 2016 afin d'isoler les risques à long terme. De ce fait le solde 2015 a été retraité pour l'ensemble des provisions à long terme.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2015	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2015
Fonds Berger	266'374	65	11'400	5'907	249'132
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds de secours/Fest'imad	43'107	0	0	0	43'107
Fonds Graetz	24'755	0	0	0	24'755
FondsTPG	17'083	0	0	11'192	5'891
Fonds de soutien Umus	3'792	0	329	0	3'463
Fonds Ladies Lunch	0	60'000	0	0	60'000
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	680'000	0	0	680'000
Total	405'112	740'065	11'729	17'099	1'116'349

	Solde au 01.01.2016	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2016
Fonds Berger	249'132	0	11'976	5'907	231'249
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds de secours/Fest'imad	43'107	1'967	5'659	0	39'416
Fonds Graetz	24'755	0	3'602	0	21'153
FondsTPG	5'891	0	0	5'000	891
Fonds de soutien Umus	3'463	0	611	0	2'852
Fonds Ladies Lunch	60'000	0	10'701	0	49'299
Fonds Fondation Privée Genevoise	680'000	0	569'717	0	110'283
Total	1'116'349	1'967	602'266	10'907	505'143

Un montant de F 17'883,- (dont F 5'907,- d'amortissement de biens activés financés par le fonds) a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 5'000,-, représentant l'amortissement de vélos électriques dans le cadre d'un fonds accordé par les TPG pour la mobilité professionnelle a été comptabilisé. Un montant de F 611,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (Umus) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec le client lors d'intervention de cette unité. En décembre 2015 deux nouveaux fonds, « Ladies Lunch » et « Fondation Privée Genevoise » ont été ouverts et dédiés au financement du projet de répit aux familles avec

un enfant gravement malade. Le pilote a pris fin au 31.12.2016 et un montant de F 569'717,- a été consommé et couvert par le fonds de la Fondation Privée Genevoise. Enfin, F 10'701,- du fonds Ladies Lunch ont été utilisés pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Produits de la facturation

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Sécurité à domicile	2'060'549	1'940'416	-120'133	1'908'528
Repas à domicile	6'951'220	6'953'462	2'242	6'999'673
Grands nettoyages	0	2'728	2'728	190'043
Immeubles avec encadrement	908'706	608'521	-300'185	606'684
UATR	1'204'014	1'371'109	167'095	1'191'362
Soins infirmiers	21'008'520	20'699'043	-309'477	19'913'078
Soins de base	19'478'671	19'868'094	389'423	19'061'335
Aide et suppléance	11'356'504	10'611'804	-744'700	11'044'355
Ergothérapie	963'480	1'085'562	122'082	953'484
Gardes de nuit	24'398	6'036	-18'362	6'640
Contribution du client et autres recettes clients	6'035'359	6'082'989	47'630	5'866'291
Rendez-vous non décommandés	255'741	221'075	-34'667	222'918
Total	70'247'163	69'450'839	-796'324	67'964'391

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 15 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Pertes sur débiteurs	-800'000	-141'384	658'616	-244'191
Pertes sur débiteurs assurance	0	-275'059	-275'059	-437'618
Variation de la provision	0	-45'238	-45'238	-29'452
Total	-800'000	-461'681	338'319	-711'262

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 16 : Indemnités

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Indemnité cantonale	148'039'617	153'255'964	5'216'347	147'372'879
Produits différés d'indemnités d'investissements	2'805'268	2'183'165	-622'103	2'956'815
Total	150'844'885	155'439'129	4'594'244	150'329'694

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent les objets suivants :

- la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant de F 391'790,- ;
- la mise à disposition des locaux par les communes pour les antennes de maintien à domicile sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyers annuels estimés à environ 3,5 millions de francs. Cette valorisation est basée sur des données connues pour les locaux sur le territoire de la Ville de Genève et sur une estimation pour les autres antennes. La surface totale est d'environ 9'077 m² et un montant de loyer moyen de F 385,- est retenu pour les locaux hors Ville de Genève.

Note 17 : Autres produits

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Ventes au personnel et autres charges remboursées	38'000	35'597	-2'403	29'855
Prestations à des tiers	47'500	79'391	31'891	34'686
Commissions et rétrocessions, autres produits	743'000	763'217	20'217	975'987
Participation FFPC et autres	180'000	73'052	-106'948	112'544
Dons et legs	0	2'880	2'880	12'821
Total	1'008'500	954'136	-54'364	1'165'894

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 18 assistantes en santé et soins communautaires (ci-après ASSC) en 2016 (36 ASSC en 2015).

Note 18 : Salaires et charges sociales

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Personnel soignant	138'878'305	133'730'435	-5'147'871	131'213'355
Personnel administratif	20'490'725	18'221'935	-2'268'790	15'367'792
Pers. économat et technique	7'194'002	6'876'185	-317'817	6'722'226
Charges sociales	41'640'479	40'289'743	-1'350'736	38'128'004
Retenue technique linéaire	-7'800'000	0	7'800'000	0
Total	200'403'510	199'118'297	-1'285'214	191'431'377

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux 13 membres du Conseil d'administration¹⁰ s'élèvent à F 157'583,- pour l'exercice 2016. La rémunération des 8 membres du comité de direction au 31 décembre 2016 s'établit à F 2'087'638,-.

¹⁰ A noter que la représentante du personnel ne perçoit pas de jetons.

Note 19 : Autres charges du personnel

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Frais de recrutement	260'000	379'534	119'534	217'982
Frais de formation et congrès	1'213'500	663'092	-550'408	595'475
Frais de déplacement	1'537'000	1'510'322	-26'678	1'537'019
Retraites anticipées (plend)	1'850'000	1'957'368	107'368	1'754'534
Autres charges de personnel	789'600	2'270'453	1'480'853	1'653'472
Total	5'650'100	6'780'769	1'130'669	5'758'482

Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes en phase de recrutement.

Note 20 : Charges en lien avec les prestations

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Aide et soins	652'056	637'611	-14'446	612'794
Ergothérapie	0	1'231	1'231	148'500
Sécurité à domicile	310'000	277'305	-32'695	270'480
Repas à domicile et UATR	5'834'773	5'915'989	81'215	5'871'534
Repas "autour d'une table"	205'540	154'117	-51'423	175'943
Grands nettoyages	0	0	0	77'833
Repas immeubles avec encadrement social	1'175'441	736'682	-438'759	716'713
Frais divers chez ou pour les clients	39'029	24'666	-14'363	22'257
Total	8'216'839	7'747'599	-469'240	7'896'055

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Matériel de bureau	492'642	441'088	-51'554	450'563
Frais de téléphone	1'508'617	1'467'554	-41'063	1'403'153
Frais de communication	660'000	304'111	-355'889	354'604
Location outils mobiles	580'000	502'255	-77'745	22'624
Maintenance logiciel	2'318'840	1'873'563	-445'277	1'630'073
Charges de mobilité professionnelle	1'237'000	1'277'685	40'685	1'214'395
Total	6'797'099	5'866'257	-930'842	5'075'412

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain. La location d'outils mobiles a été intégrée en 2016 dans ce regroupement de charges. Un reclassement a été effectué sur les comptes 2015.

Note 21 : Matériel et Entretien

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Matériel et équipements	388'500	530'599	142'099	378'054
Mobilier	29'000	37'854	8'854	43'600
Installation et agencement	161'500	317'157	155'657	454'792
Véhicules	81'000	85'113	4'113	167'020
Outils de saisie mobile	5'000	49'097	44'097	30'582
Logiciel non activé	17'000	24'357	7'357	27'417
Total	682'000	1'044'177	362'177	1'101'466

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel. L'écart au budget sur le matériel et équipement provient de l'achat d'oxymètres pour les infirmières et les ASSC ainsi que de l'achat de matériel pour le déploiement de tablettes sur le terrain. Les frais d'installation et agencement sont supérieurs au budget en lien avec l'aménagement des locaux de deux antennes de maintien à domicile.

Note 22 : Amortissement

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	3'319'520	2'167'385	-1'152'135	2'905'691
Amortissement hors crédit d'investissement	191'498	183'995	-7'503	196'941
Désinvestissement	0	16'147	16'147	51'418
Total	3'511'018	2'367'528	-1'143'490	3'154'050

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissements tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 23 : Charges des locaux

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Loyers et charges locatives	2'792'500	3'260'050	467'550	2'634'546
Nettoyage des locaux	222'000	320'817	98'817	290'439
Electricité	170'000	121'924	-48'076	115'513
Articles ménagers	71'000	107'626	36'626	101'897
Total	3'255'500	3'810'417	554'917	3'142'395

Les loyers et charges locatives concernent les locaux de l'institution non financés par les communes (voir note 16 concernant la mise à disposition sans contrepartie des locaux des antennes de maintien à domicile par ces dernières). L'écart au budget provient d'un nouveau contrat de location de locaux situés à Plan-les Ouates.

Note 24 : Charges de l'administration

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Frais de poursuites	43'000	8'754	-34'246	18'798
Journaux et documentation professionnelle	25'000	27'111	2'111	26'839
Conseil d'administration et organe de révision	374'500	243'533	-130'967	246'792
Prestations administratives de tiers	1'480'356	1'240'999	-239'357	1'225'565
Frais informatique	10'000	10'000	0	10'000
Frais location réseau informatique	363'160	378'351	15'191	361'491
Autres frais d'administration	240'872	280'350	39'477	143'147
Total	2'536'888	2'189'097	-347'791	2'032'633

La location d'outils mobiles, auparavant enregistrée dans les frais de location de réseau informatique, est désormais intégrée dans les autres charges en lien avec les prestations. Les comptes 2015 ont de ce fait été reclassés.

Note 25 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart au budget	Comptes 2015
Primes d'assurances	70'000	72'164	2'164	58'429
Taxes et redevances	65'000	36'267	-28'733	152'585
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	22'840	2'840	20'410
Evacuation des déchets	72'000	138'984	66'984	110'688
Autres charges d'exploitation	25'000	27'277	2'277	24'249
Total	252'000	297'532	45'532	366'361

Le budget 2016 de l'évacuation des déchets ne tenait pas compte de la location de containers dédiés à la destruction de documents confidentiels.

Note 26 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 27 : Charges et produits exceptionnels

Les « Charges exceptionnelles » sont en lien avec des charges d'exercices antérieurs.

Les « Produits exceptionnels » sont en lien avec des produits d'exercices antérieurs.

Note 28 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le résultat sur fonds affectés permet la couverture des amortissements des biens activés financés par les fonds (voir note 12).

Note 29 : Part revenant à l'Etat

L'année 2016 marquant le début d'un nouveau contrat de prestations et le résultat de cet exercice étant déficitaire, aucune quote-part à reverser à l'Etat n'est enregistrée.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 255.6 millions de francs au 31.12.2016 (212.2 millions de francs au 31.12.2015) selon les données fournies par la CPEG.

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	2'932'665	6'319'262	0
Location vélos et VAE	184'720		0
Location véhicules	376'437	258'553	92'057
Location mobiles	649'281		
Total	4'143'103	6'577'815	92'057

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile

Carouge

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 13 à 36 de l'Institution genevoise de maintien à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Philippe Tzard
Expert-réviseur

Genève, le 15 mars 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe)